

CHAMBRE PROVINCIALE

DU

BRABANT WALLON

RAPPORT D'ACTIVITE 2008

I COMPOSITION DE LA CHAMBRE AU 30 JUIN 2008

A. Section Monuments.

- Christian Collard, Hugues de Suray, Charles Gheur, Maurice Jamar, Jean-Paul Jourdain, Françoise Rose et Alain Sabbe.

B. Section Sites.

- Georges-Henri Everaerts, Eric Groessens, Christiane Percsy, Jacques Stenuit et Jean-Pierre Vanseveren.

C. Section Fouilles.

- Martine Osterrieth (Vice-Présidente), Michel Siebrand.

LES REUNIONS

- Comme les autres années, les réunions se sont déroulées le troisième jeudi du mois, à la DGATLP de Wavre, 88 rue de Nivelles.

- La Commission continue à se réunir en séance plénière, ainsi les membres peuvent apporter leurs expériences, leurs compétences et participer aux débats de chaque dossier.

-Voici un aperçu schématique des réunions : calendrier et contenu.

- 14 février

Travaux : 15

Classement : 0

Membres présents : 7

- 20 mars

Travaux : 16

Classement : 1

Membres présents : 8

- 24 avril.

Travaux : 14

Classement : 0

Membres présents : 10

- 22 mai

Travaux : 10

Classement : 0

Membres présents : 11

- 19 juin

Travaux : 11

Classement : 0

Membres présents : 10

II COMPOSITION DE LA CHAMBRE AU 31 DECEMBRE 2008

- Hugues de Suray (Président), Alain Dierkens, Charles Gheur, Alain Sabbe et Christiane Percsy.

Aperçu schématique des réunions :

- 20 novembre
Travaux : 7
Membres : 3

- 15 décembre
Travaux : 4
Membres : 3

III LES DOSSIERS TRAITES

5A1. TRAVAUX A MONUMENTS CLASSES

- Chastre/Gentinne : Ferme de la Grande Biewart. Recouvrement de la toiture. Présentation du projet par les architectes Biérin et Malevez.

La Chambre émet un avis favorable pour les tuiles partout, excepté la tour porche. La Chambre souhaite garder le caractère vernaculaire du bâtiment.

- Tubize/Clabecq : Château dit des Italiens. Monument classé. Restauration et aménagement du bâtiment.

La Chambre émet un avis favorable aux travaux.

- Tubize/Oisquercq : Eglise Saint-Martin. Place des Grées du Loû. Monument classé. Restauration complète du bâtiment.

La Chambre émet un avis favorable à la demande.

5A2. TRAVAUX EN SITES CLASSES.

- Chaumont-Gistoux/Longueville : Rue de Chaumont. Construction d'une habitation dans le périmètre du site classé (chemin creux et talus), par arrêté du 19/11/90. Demande de permis d'urbanisme introduite par M. JM Lannoy.

La Chambre émet un avis favorable étant donné que le projet respecte le talus du « chemin creux » ainsi que les saules qui s'y accrochent. Il ne nuit pas au paysage environnant.

- Waterloo : Drève des Dix Mètres, 36. Projet d'habitat groupé (« site intergénérationnel ») dans les bâtiments de l'Institut médico-pédagogique, classé comme ensemble architectural par arrêté du 26/05/93 et dans la zone de protection définie par le même arrêté. Nouvelle demande d'avis sur avant-projet, introduit par la Compagnie immobilière de Belgique.

La Chambre émet un avis défavorable sur le principe d'implantation. La Chambre émet un avis favorable sous réserve en ce qui concerne la typologie architecturale. La Chambre demande une référence marquée au bâti existant en ce qui concerne l'expression des terrasses, garde-corps et lucarnes. La Chambre marque son accord sur la volumétrie présentée. La Chambre demande un allègement de l'aspect massif des terrasses au-dessous des garages.

- Genappe/Bousval : Rue du Try-au-Chêne. Plantation d'une haie dans le site de la chapelle du Try-au-Chêne et de ses abords, classés comme monument et site par arrêté du 01/09/97.

La Chambre émet un avis défavorable étant donné que le classement du site visait le respect de l'ouverture du paysage de plateau, qui doit donc rester dégagé.

- Villers-La-Ville : Rue de Sart, 56. Démolition d'une habitation et reconstruction d'un immeuble à appartements sur une parcelle dominant la vallée de la Thyle, site classé par arrêté du 19/11/90. Demande de permis d'urbanisme introduite par la S.P.R.L Sedis.

La Chambre émet un avis défavorable étant donné sa volumétrie et sa situation au haut du versant dominant la vallée classée, le nouveau bâtiment est trop imposant et ne respecte pas le caractère rural du bâti environnant. La bande d'épicéa au bas du terrain sera avantageusement remplacée par une haie libre d'arbres et arbustes indigènes, comprenant des saules blancs

taillés en têtard. Le jardin sera traité de façon à lui conserver un caractère rural, intégré au paysage classé : utilisation d'espèces indigènes, plantation de fruitiers hautes tiges, pas de haie trop imposante coupant le paysage.

- Villers-La-Ville : Rue de Sart, 90. Transformation d'un volume de dépendance à proximité immédiate de la vallée de la Thyle, site classé par arrêté du 19/11/90. Demande de permis d'urbanisme introduite par M. et Mme de Viron.
La Chambre émet un avis favorable à la demande.

- Genappe/Loupoigne : Chemin de la Waronche. Construction de 3 maisons unifamiliales dans l'ensemble formé par le moulin, l'église et les fermes voisines, classé par arrêté du 17/12/91. Demande de permis d'urbanisme introduite par M. Sneessens.
La Chambre maintient son avis défavorable du 20/09/07 vu le caractère du site. La Commission rejoint entièrement l'excellent avis de l'attaché au Patrimoine, Monsieur J.M Zambon.

- La Hulpe : Chaussée de Bruxelles, 135. Transformation du bloc 8 et des abords.
Demandeur : Dolce La Hulpe.
La Chambre émet un avis favorable à la demande.

- Lasne : Chemin du Moulin, 29. Transformation et extension d'une habitation sise dans le site de la rive gauche du Smohain classé par arrêté du 25/10/94. Présentation d'un nouveau projet par M. Charly Wittock.
La Chambre émet un avis défavorable à la demande. Elle confirme son avis du 20/09/07.

- Lasne : Chemin du Moulin, 35. Installation de panneaux solaires sur un bien situé dans le site de la rive gauche du Smohain, classé par arrêté du 25/10/94.
La Chambre ne s'oppose pas à la demande étant donné qu'il n'y a pas d'impact sur le site.

- Ottignies/Louvain-La-Neuve : Rue de la Station, 10 à 1341. Assainissement du site et du bâtiment « la Mégisserie » Demandeur : Administration communale.
La Chambre émet un avis favorable à la demande.

- Braine-L'Alleud : Avenue de la Grande Jonction, 8b. Extension d'une habitation dans le site des Etangs des Sept Fontaines et leurs abords, classé par arrêté du 20/10/47.
La Chambre ne s'oppose pas à la demande étant donné qu'il n'y a pas d'impact sur le site.

- Braine-L'Alleud : Avenue des Etangs, 29. La démolition et construction d'une habitation unifamiliale dans le site formé par les étangs des Sept Fontaines et leurs abords classés par arrêté du 20/10/47.

La Chambre ne s'oppose pas à la demande, mais demande que l'abattage des arbres soit réduit au minimum nécessaire à la construction.

- Genappe/Bousval : Rue du Try-au-Chêne, 6. La transformation d'un immeuble résidentiel dans le site de la chapelle du Try-au-Chêne, classé par arrêté du 01/09/97.
La Chambre ne s'oppose pas étant donné qu'aucune des interventions ne se voit en dehors de la propriété.

-La Hulpe : Chaussée de Bruxelles, 155. Transformation du bloc 14. Demande de permis d'urbanisme introduite par la société La Hulpe Services.
La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

- Nivelles : Chemin du Petit Baulers, 2. Modification du permis d'urbanisme concernant la création d'un étang dans le site du Domaine de Fonteneau classé par arrêté du 12/04/77.
Demandeur : M. et Mme C. de PELLE de la Nieppe.
La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

- Nivelles : Boulevard de la Dodaine. Percement de deux baies dans le bâtiment de la crèche communale situé dans le site du Parc de la Dodaine, classé par arrêté du 28/04/45.
Demandeur : Administration communale.
La Chambre ne s'oppose pas à la demande, bien que la transformation prévue altère le caractère architectural, il n'y a pas d'impact sur le site.

- Ramillies/Geest-Gérompont-Petit-Rosières : Rue L. Delvaux, 6 Taille de Taxus Baccata sis dans le périmètre du site du presbytère de Petit Rosière classé par arrêté du 27/10/82.
La Chambre ne s'oppose pas à l'élagage, mais suggère avec insistance, l'abattage.

- Waterloo : Square d'Argenteuil, 5. Exécution de travaux techniques dans le domaine d'Argenteuil, classé comme site par arrêté du 01/09/97.
La Chambre émet un avis favorable à la demande.

5B. TRAVAUX A DES BIENS D'INTERET PATRIMONIAL

- Braine-Le-Château : Grand-Place, 10. Assainissement et transformation d'un immeuble et commerce inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural et territoire de Wallonie et déjà mentionné à l'Inventaire du patrimoine architectural monumental de la Belgique. Demande de permis d'urbanisme introduite par la s.a IMMO JVZ.
La Chambre émet un avis favorable sous réserve de peindre la corniche, actuellement brune (façade principale) de la même tonalité bleue que les châssis qui seront placés.

- Ittre/Virginal-Samme : Rue A. Brancart, 22. Extension d'une maison de rangée inscrite à l'Inventaire du Patrimoine architectural et territoires de Wallonie. Demande de permis d'urbanisme introduite par M. et Mme Tavernier.
La Chambre émet un avis favorable pour la création de la lucarne, cette transformation n'affectera en rien la perception des façades depuis la rue Brancart.

- Ittre/Virginal-Samme : Rue Brancart, 91. Construction d'un abri bétail+une fosse à lisier et l'agrandissement d'un hangar agricole repris à l'Inventaire du patrimoine architectural.
Demandeur : M. Stragier.
La Chambre ne s'oppose pas à la demande étant donné que la ferme est en exploitation, qu'il s'agit d'une mise aux normes et que cela ne touche pas directement les bâtiments anciens.

-La Hulpe : Avenue de la Reine, 99. Extension d'habitation inscrite à l'Inventaire du Patrimoine architectural. Demandeur : M. et Mme Muraille.
La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

- Perwez/Malèves-Sainte-Marie-Wastines (Wastines) : Rue de Thorembais, 21.

Transformation d'une ancienne ferme reprise à l'Inventaire du Patrimoine architectural et territoires de Wallonie. Demande de permis d'urbanisme introduite par M. Rolland.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve des remarques suivantes : Façade 2 : utiliser le même module pour tous les velux et placer ceux-ci au centre des espaces entre les trous de boulins ; supprimer toutes les autres baies ajoutées ; maintien du seuil de porte de grange au niveau existant ; simplification du dessin de châssis de porte de grange (réduire les divisions au minimum). Façade 4 : suppression des 3 petites fenêtres carrées sous corniche et des 2 fenêtres dans l'ancienne grange ; simplification du châssis de porte de grange (réduire les divisions) ; conserver le pignon de l'appentis en son état, en maçonnerie. Façade 7 : rassembler les 2 percements en un seul, sous un linteau unique.

- Perwez (Jausselette) : Rue de Jausselette, 40. Transformation en logements d'une aile de dépendance de l'ancienne ferme dite « Jausselette » ou « de Brabant », reprise à l'Inventaire du patrimoine architectural et territoires de Wallonie. Demande de permis d'urbanisme introduite par M. et Mme Fisse-Stoefs.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve de supprimer le bardage du niveau supérieur de la façade extérieure.

- Wavre (Basse-Wavre) : Parc Saint-Job, 5. Création de lucarnes dans le parc Saint-Job (ancienne ferme de la Vacherie), repris à l'Inventaire du patrimoine architectural et territoire de Wallonie.

La Chambre ne s'oppose pas à la création de deux lucarnes dans la toiture de la façade arrière, avec une préférence pour le plan annexe.

- Braine-L'Alleud/Lillois : Grand Route, 176. Construction d'un immeuble de 6 appartements et la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment en 5 maisons unifamiliales. Bâtiment inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural et monumental de la Belgique.

La Chambre émet un avis défavorable étant donné que le projet dénature la situation existante.

-Braine-L'Alleud/Lillois-Witterzée : Rue de la Fontaine Martin, 2. La construction et l'exploitation d'une étable à proximité d'un bien inscrit à l'Inventaire du Patrimoine architectural.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve que l'ensemble du bâtiment soit implanté au niveau naturel du sol, sans remblais.

- Braine-L'Alleud : Rue du Château, 47. Construction d'une école de musique sur le site du bâtiment industriel inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural. Demandeur : Administration communale.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve d'une section minimale des châssis et de ton gris anthracite', vert ou noir.

- Chaumont-Gistoux (Chaumont) : Rue Somville, 8. Transformation de l'ancienne ferme d'Agrefesse inscrite à l'Inventaire du Patrimoine architectural et territoires de Wallonie. Demandeur : M. et Mme Yann Tanghe.

La Chambre émet un avis défavorable étant donné que le projet ne respecte ni la typologie, ni les matériaux existant. La Commission ne s'oppose pas à la régularisation de la piscine.

- Genappe/Houtain-Le-Val : Rue de Nivelles, 13. Transformation d'une ferme en logements et bureaux inscrit à l'Inventaire du Patrimoine architectural et territoires de Wallonie.

Demandeur : Etimm S.A

La Chambre confirme son avis du 23/11/06 dans la mesure où le projet dénature encore plus le bâtiment.

- Grez-Doiceau/Gottechain : Rue Jacques Monard, 2. Démolition du mur séparant le jardin de la cure du chevet de l'église, élément repris à l'Inventaire du Patrimoine architectural et reconstruction d'un nouveau mur. Demandeur : administration communale.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve du placement de la clôture côté cure et de la plantation d'une haie, côté cure, qui puisse rapidement cacher la clôture.

- Jodoigne/Zétrud-Lumay : Chaussée de Tirlemont, 651. Transformation en 3 logements d'anciennes dépendances du Château de Zétrud, mentionnées à l'Inventaire du Patrimoine architectural et territoires de Wallonie.

La Chambre émet un avis défavorable étant donné que le projet dénature complètement le caractère du bâtiment.

- Tubize/Clabecq : Rue des Déportés, 4. Extension et rénovation de bâtiments + la création de parkings à la Grande Cense, inscrite à l'Inventaire du Patrimoine architectural. Demandeur : La Grande Cense Bouwt s.c.

La Chambre confirme nettement son avis défavorable du 15/02/07.

- Wavre : Chaussée de Louvain, 11. Démolition d'une habitation moderniste reprise à l'Inventaire du Patrimoine architectural et territoires de Wallonie.

La Chambre émet un avis défavorable étant donné que le projet dénature le parcellaire et appauvrit le rythme et le vocabulaire de l'architecture existante.

- Genappe : Rue de Ways, 17. Transformation d'un immeuble mixte inscrit à l'Inventaire. Demandeur : C.P.A.S. de Genappe.

La Chambre émet un avis favorable à la demande.

-Ittre/Virginal-Samme : Rue Mon Plaisir, 18. Extension d'une étable et d'un hangar existant, d'une ferme reprise à l'Inventaire.

La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

- Jodoigne : Rue du grand Moulin, 11. Rénovation et réaménagement en logement d'un bien repris à l'Inventaire.

La Chambre émet un avis favorable d'installer du logement dans le moulin sous réserve : de démolir tous les hangars annexes ; de simplifier le dessin des châssis, sans y mettre de division ; de ne pas placer de lucarne, hormis la reconstruction de l'existante ; de laisser la corniche continue et débordante ; de ne placer en toiture que des prises de lumière discrètes.

La Chambre souhaite la conservation de la charpente.

- Perwez/Thorembais-les-Béguines (Glavigny) : Chaussée de Charleroi, 16. Transformation en trois logements d'une ancienne ferme reprise à l'Inventaire.

La Chambre émet un avis défavorable étant donné que le projet dénature complètement le bâtiment.

- Rebecq : Chemin de Stoquois, 98. Transformation d'un ancien bâtiment agricole inscrit à l'Inventaire. Demandeur : Mme Fusulier-Leclercq.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve de supprimer la porte extérieure coulissante et de descendre le linteau de la grande baie de pignon au niveau 14.00.

Walhain/Nil-St-Vincent-St-Martin : Place Saint-Martin, 1. Transformation de l'ancienne ferme Tilman, reprise à l'Inventaire du Patrimoine architectural.

La Chambre émet un avis défavorable étant donné que le projet dénature le caractère rural de l'ensemble des bâtiments séparés (grange + habitations) Elle ne peut accepter la création d'une liaison entre les deux bâtiments, ni la diversité des matériaux employés. De plus le dossier ne présente pas l'ensemble des aménagements et est donc incomplet.

- Nivelles : Rue de la Maillebotte. Eglise Sainte-Thérèse, bien inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural. Rénovation. Demandeur : fabrique d'église Sainte-Thérèse.

La Chambre émet un avis favorable à la demande.

- Perwez/Orbais (Odenge) : Rue d'Odenge, 31. Transformation en habitations avec activité commerciale d'une ferme reprise à l'Inventaire du Patrimoine.

La Chambre émet un avis défavorable à la demande. Impossible d'admettre ce massacre consciencieux, d'un bâtiment qui a conservé l'essentiel de son caractère originel. Le projet doit être complètement revu en prenant pour ligne de conduite principale l'analyse, le respect et la mise en valeur de ce patrimoine devenu rare.

- Walhain/Walhain : Rue de la Barre, 13. Rénovation et extension d'une habitation qui figurera dans le nouvel inventaire du Patrimoine architectural et territoires de Wallonie.

La Chambre émet un avis favorable. La Chambre regrette le fait que le projet ne respecte pas la hiérarchie des volumes existants, et la disproportion des grandes baies prévues à l'arrière du bâtiment.

- Chastre/Chastre-Villeroux-Blanmont : Rue du Village, 18. Ferme du Castillon. Repris à l'Inventaire du patrimoine.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve étant donné que le projet met en péril le mur d'enceinte par l'aménagement d'un accès et d'une rampe. Le projet doit être revu en supprimant l'accès et l'aménagement de la rampe, en réduisant le gabarit de la nouvelle construction (niveau de faitage et largeur à respecter) et en prévoyant des matériaux de façades conformes aux matériaux de la ferme du Castillon (briques rouges).

- Genappe/Houtain-Le-Val : Rue de Nivelles, 13. Démolition d'un hangar et construction d'un immeuble de trois appartements dans une ferme inscrite à l'Inventaire et situé à proximité du château de Houtain-le-Val proposé au classement comme monument et site.

La Chambre émet un avis défavorable étant donné que le projet dénature totalement la volumétrie simple de la grange et les matériaux utilisés renforcent cette dénaturer.

Jodoigne/Piétrain : Ruelle des Rendanges, 30. Construction d'une habitation dans le centre ancien, à proximité d'un bien repris à l'Inventaire, « la Vicomté », ainsi que les remparts à l'arrière.

La Chambre émet un avis défavorable étant donné le non souci d'intégration dans le choix des matériaux (brique, bardage, bois) ni dans les percements par rapport au bâti ancien de ce cadre moyenâgeux de Jodoigne.

- Beauvechain/La Bruyère : Rue de Wahenge, 14. Transformation en habitation d'une ferme mentionnée à l'Inventaire.

La Chambre émet un avis défavorable étant donné que le projet dénature complètement le bâtiment.

- Jodoigne/Zétrud-Lumay : Chaussée de Tirlemont, 651. Transformation en trois logements d'anciennes dépendances du château de Zétrud, mentionnées à l'Inventaire du Patrimoine.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve de placer de part et d'autre de la porte piétonne gauche des percements identiques dans leur forme, leur organisation et leur niveau, à ceux qui sont proposés de part et d'autre de la porte centrale, afin d'unifier l'intervention.

- Orp-Jauche/Fox-les-Caves : Rue des Grottes, 13. Démolition et reconstruction d'écuries concernant un bien repris à l'Inventaire.

La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

- Ottignies-Louvain-La-Neuve/Céroux-Mousty : Rue de Moriensart, 9. La construction d'une annexe à la ferme de Moriensart inscrite à l'Inventaire du Patrimoine.

La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

- Ramillies/Autre-Eglise : Rue de la Place, 13. Transformation d'une école en crèche concernant un bien repris à l'Inventaire et jouxtant le site classé par arrêté du 01/12/82 de l'église Notre-Dame.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve de supprimer les baies gemellées de l'appenti.

- Walhain : Rue de Sauvenièrès, 53. Rénovation de toiture et démolition partielle ancien hangar + reconstruction chapelle concernant un bien repris à l'Inventaire.

La Chambre émet un avis favorable à condition de mettre des vraies tuiles en terre cuite sur la hangar à voiture.

C. DEMANDE DE FOUILLES.

- Walhain-St-Paul/Walhain : demande d'autorisation de fouilles de la basse et de la haute cour du château de Walhain.

La Chambre émet un avis favorable à la demande de fouille.

D. AUTRES.

- La Hulpe : Rue du Warché, 1. Rénovation de la Ferme de la Ramée en bordure du site classée du Domaine de la Hulpe.

La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

- Court-St-Etienne (Beaurieux) : Rues Saussale et du Moulin. Egouttage et amélioration et deux voiries jouxtant la ferme de Beaurieux, classée comme monument (façades et toitures).

Demande d'avis préalable introduite par l'Administration communale de Court-St-Etienne.

La Chambre émet un avis favorable à la demande.

- Tubize/Oisquercq et Saintes : Rue Pont Demeur, de la Falize. Elagage de trois arbres remarquables et d'un arbre classé comme site par arrêté du 14/03/40. Demandeur :

Administration communale.

La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

- Wavre (Basse-Wavre) : Rue de la Fabrique. Construction d'un bâtiment de préguardiennat à l'arrière de l'église Notre-Dame, classée comme monument par arrêté du 08/03/38. Demande de permis d'urbanisme introduite par l'Archevêché de Malines-Bruxelles.

La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

- Genappe/Vieux-Genappe : Rue du Vieux Manant, 1. Transformation d'un logement situé dans la zone de protection de la ferme du Caillou, classée par arrêté du 24/03/06.

La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

- La Hulpe : Rue du Général de Gaulle. Construction de deux habitations unifamiliales à proximité du site classé de la vallée de l'Argentine et en face d'une zone de parc d'intérêt paysager.

La Chambre émet un avis favorable à condition de maintenir l'ensemble des arbres existants entre les deux futures maisons et la rive droite de l'Argentine (au sud-est, à l'est et au nord des deux maisons). La végétation des rives de l'Argentine doit être conservée. Favorable à condition de n'utiliser en élévation que des matériaux naturels, à laisser dans leur teinte naturelle. Le faîte des toitures projetées ne peut dépasser le faîte des arbres existants entre ces constructions et le site classé de l'Argentine. Le point de vue remarquable à partir de la rue du Bois doit être conservé.

- Ottignies/Louvain-La-Neuve/Limelette : Rue de Profonsart, 4. Construction d'un escalier extérieur pour avoir accès à l'étage. Bien situé en zone d'habitat en face du site classé du château de Lambermont.

La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

-Villers-La-Ville : Rue du Moulin d'Hommer, 1. Transformation d'une habitation située en bordure du site de la vallée de la Thyle, classé par arrêté du 19/11/90. Demande de permis d'urbanisme introduite par M. Op de Beek.

La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

- Nivelles : Avenue Jules Mathieu. Création d'une mare, la mise en place de panneaux didactiques et la construction d'un abri en bois à proximité du parc de la Dodaine, classé par arrêté du 28/04/45.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve de réaliser une toiture végétalisée et au niveau des mares d'éviter les petits remblais périphériques.

- Braine-Le-Château : Autoroute E19 sens Mons vers Bruxelles. Aménagement d'une digue anti-bruit à proximité de l'abbaye de Nizelles proposée au classement.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve de plantations d'arbres et d'arbustes indigènes. Remarques : travaux déjà entamés et dossier incomplet : pas de plan de situation.

- Genappe : Lieu dit « La Baillerie » à Bousval. Plantation d'un bois à proximité du site de la chapelle du Try-au-Chêne et de ses abords classés par arrêté du 01/09/97.

La Chambre émet un avis favorable à la demande.

-Jodoigne : Rue du Conseil. Installation d'une cabine électrique à proximité de l'église Saint-Lambert reprise à l'Inventaire et située dans le centre ancien protégé.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve de surélever de 25cm le mur nord-ouest donnant sur l'église.

- Nivelles : Immeuble Rue Croix des Hayettes, 3. Construction d'un hangar agricole à proximité d'un bien inscrit à l'Inventaire du Patrimoine.

La Chambre émet un avis favorable sous réserve que le projet soit revu pour respecter les pentes de toiture des bâtiments anciens et que les pignons soient recouverts d'un bardage de teinte gris foncé.

- Tubize/Saintes : Rue du Gros Chêne, 8. Construction d'une verrière.

La Chambre ne s'oppose pas à la demande.

E. PROPOSITION DE CLASSEMENT ET/OU MISE SUR LA LISTE DE SAUVEGARDE.

- Walhain : classement éventuel comme site du hameau de Saint-Paul.

La Chambre émet un avis favorable au classement comme site du hameau de Saint-Paul et un avis favorable au classement comme ensemble architectural du périmètre indiqué.

IV. CONCLUSIONS

- Un grand merci tout d'abord à tous les membres de la CPMSF-Brabant Wallon- qui se sont fortement investis dans la procédure de Certificats de Patrimoine ne ménageant ni leur temps, ni leurs efforts, le tout bénévolement.
- Il nous plaît de souligner les excellentes relations entretenues avec la Direction de Wavre, en particulier avec son nouveau Directeur Christian Radelet, Vincent Léonard et Véronique Pittie, attachés au Patrimoine que nous tenons à remercier pour leur parfaite collaboration avec la Chambre Provinciale.
- Un grand merci enfin, à tous les membres de la Chambre Provinciale qui ont participé activement et assidûment à nos réunions mensuelles.
- Une nouvelle Commission s'est mise en place en novembre (pour le Brabant). L'expérience nous manque pour en parler, nous pouvons seulement réitérer notre envie de continuer ensemble ce travail passionnant. La nouvelle équipe est prête et enthousiaste.